



FORMATION CRO

CERTIFICAT RESTREINT D'OPERATEUR

Forma code : 31872 Code NSF : 311U Code ROME : N3102 N° RS :5926

OBJECTIFS

Exercer des fonctions d'opérateur des radiocommunications dans le cadre du SMDSM à bord des navires armés de commerce, à la plaisance.

Répondre à l'obligation de revalidation quinquennale.

MOYENS PEDAGOGIQUES MIS EN OEUVRE

Locaux :

Salle de cours de 25m², climatisée, munie des équipements pédagogiques et matériel de démonstration prescrits par le cours type 1.26 de l'organisation maritime internationale (OMI).

Matériels et supports pédagogiques :

- Tableau, écran et vidéo projecteur pour lecteur des DVD de formation, internet et WIFI, VHF ASN, VHF portatif, simulateur ECASINDEL, ordinateurs
- PRATIQUE ; sur simulateur ECA SINDEL – simulateur VHF / VHF ASN / UHF / MF HF / RADIOTELEX / INMARSAT A, B, C / NAVTEX / AIS / TRANSPORTEUR RADAR / GPS/ ETC...
- Mise à la disposition des stagiaires des documents et ouvrages prescrits par le cours type 1.26 de l'OMI ainsi que des ouvrages de radiocommunications maritimes du SHOM, documents écrits ou informatiques sur les connaissances, compréhensions et aptitudes à acquérir.

Dispositif de suivi d'exécution du programme et d'appréciation du résultat :

- Fiche d'émargement journalière
- Tests
- Attestation de présence
- Questionnaire de satisfaction



EFFECTIFS

Des groupes de 10 salariés maximum peuvent être constitués afin de conserver l'efficacité pédagogique.

DURÉE

4 jours (24 heures)

FORMATEURS

Les formateurs possèdent une expérience suffisante des questions relatives aux radiocommunications maritimes. Ils sont titulaires de Certificats Restreint d'Opérateur et Général d'Opérateur en cours de validité. Ils connaissent les techniques d'enseignement et méthodes de formation.

Ils ont reçu les indications pédagogiques appropriées concernant l'utilisation de simulateurs et ont acquis une expérience opérationnelle pratique du type de simulateur utilisé.

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation Délivrance du Certificat Restreint d'Opérateur, sous conditions de validation, par la DM Guadeloupe.

Le certificat C.R.O. est délivré aux candidats ayant suivi la formation et ayant atteint les normes de compétences minimales requises prévues par les tableaux A-IV/2, AIV/2-1 du code STCW